

N° 138

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 7 juillet 1959.

## PROJET DE LOI DE PROGRAMME

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif à l'équipement scolaire et universitaire*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire  
et des Comptes économiques de la Nation.)

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 61, 174, 180, 181 en in-8° 23.

Le Premier Ministre.

---

Paris, le 4 juillet 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relatif à l'équipement scolaire et universitaire, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 2 juillet 1959.

Le Premier Ministre,

*Signé* : MICHEL DEBRÉ.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article premier.

Est approuvé un programme de deux ans de construction et d'équipement de locaux scolaires et universitaires d'un montant total de 153.350 millions de francs, applicables :

- à l'enseignement supérieur à concurrence de 59.350 millions ;
- à l'enseignement du second degré à concurrence de 50.000 millions ;
- à l'enseignement technique à concurrence de 40.000 millions ;
- à la jeunesse et aux sports à concurrence de 4.000 millions.

### Art. 2.

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 juillet 1959.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

**Nota.** — Voir les documents annexés au n° 61 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).